

*Date de dépôt: 24 mai 2004*

*Messagerie*

## **Rapport**

### **de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour un accès direct entre le quartier des Tulipiers et l'école des Allières**

#### **Rapport de M<sup>me</sup> Anita Cuénod**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission s'est penchée sur la problématique de la pétition pour un accès direct entre le quartier des Tulipiers et l'école des Allières à diverses reprises et cela depuis son dépôt en 1998.

Les commissaires ont suivi l'évolution du dossier et l'ont gardé en suspens jusqu'à la réalisation des demandes des pétitionnaires.

Cette pétition demande l'aménagement d'un cheminement pédestre entre le quartier des Tulipiers et l'école des Allières.

En 2001 encore, les problèmes fonciers faisaient obstacle à ce projet géré par le service d'urbanisme de la Ville, même si les négociations et réalisations partielles avaient positivement avancé. En effet, la Ville n'est pas propriétaire des parcelles (privées) où le chemin devrait passer.

## **Pétition (1203)**

### **pour un accès direct entre le quartier des Tulipiers et l'école des Allières**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Plus de 250 élèves de 4 à 12 ans, de l'école des Allières, mettent quotidiennement leur vie en danger. Ils sont obligés de circuler sur des trottoirs étroits et inadaptés pour se rendre à l'école. Ces élèves habitent dans le quartier des Tulipiers. Les terrains qui séparent ce quartier de l'école sont aménageables pour un accès direct.

Nous demandons qu'un nouveau chemin pédestre soit tracé entre le quartier des Tulipiers et l'école des Allières.

*M<sup>me</sup> Nathalie Mercier*

11, chemin Frisco

1208 Genève

***Première audition des pétitionnaires M<sup>me</sup> Nathalie Mercier et M. François Mercier (août 1998)***

Le problème réside dans le fait qu'il n'y a qu'un seul accès à l'école des Allières pour les élèves, il s'agit de la route de Chêne. Les pétitionnaires demandent que soit créé un autre accès, ce qui devrait être possible à peu de frais. M<sup>me</sup> Mercier signale qu'un accès direct à l'école est possible par les bois, parallèlement à la route de Chêne. L'Association des parents d'élèves a adressé un sondage aux autres parents pour recenser les points dangereux. Lors d'un débat organisé par l'association, le service d'urbanisme de la Ville de Genève a proposé des solutions.

Un accès piétonnier qui emprunte le chemin privé appartenant à la Société du Noble Exercice de l'Arc et passant par la parcelle N° 835, propriété de l'Etat, avant de déboucher sur le côté est du préau de l'école a été réalisé pendant l'été. Il s'agit de l'accès piétonnier tel que l'avait annoncé le service d'urbanisme de la Ville.

Pour accéder à l'école, il faut passer par différents niveaux. M<sup>me</sup> Mercier souhaiterait qu'une rampe d'accès permettant aux poussettes de passer soit construite. De plus, elle déplore l'éclairage sur le chemin qui vient d'être aménagé. Il devrait pouvoir être emprunté en hiver. Elle constate qu'il y a déjà une grande affluence sur le chemin. Elle demande aussi que ce chemin soit aménagé. Il est actuellement en terre battue et lorsqu'il pleuvra, ce chemin deviendra très boueux. Elle propose de le daller pour qu'il soit utilisable toute l'année. Enfin, les pétitionnaires souhaiteraient pouvoir utiliser la totalité du chemin. En ce qui concerne la deuxième partie du chemin, il se pose un problème, de fait il faudrait traverser une propriété privée.

***Deuxième audition de M<sup>mes</sup> Nathalie Mercier et Silvia Gueissac, pétitionnaires (mars 2003)***

M<sup>me</sup> Mercier indique que leur projet a été lancé il y a cinq ans et que les pétitionnaires ont pu obtenir des parties du chemin piétonnier souhaité, soit deux fois 10 mètres, mais pas la totalité. Elle signale que plus de 400 enfants empruntent ce passage et passent à travers des propriétés privées. M. Rueg, du service foncier de la Ville, est en charge des démarches, mais deux oppositions à ce chemin subsistent toutefois et empêchent le dossier d'avancer. Elle ajoute que les pétitionnaires ne savent pas qui fait opposition et n'ont donc pas les moyens de négocier directement.

Elle explique qu'une partie du chemin a été aménagé du côté des Tulipiers. A l'autre bout, du côté de l'école, le terrain appartient à la Ville. Un petit cadenas a été posé sur la barrière d'accès à l'école, barrière que les enfants enjambent allègrement et par-dessus laquelle sont portées les poussettes. Elle rappelle que l'école n'a qu'un seul accès officiel, de l'autre côté. Elle fait remarquer que le trajet pour rejoindre cette entrée fait le double du chemin piétonnier demandé et passe le long de la route de Chêne.

Elle indique que l'école avait été construite au cœur d'un quartier de villas, puis que celui-ci a accueilli de plus en plus d'immeubles et qu'il s'est densifié. Elle rappelle que les parents d'élèves ne veulent pas de gros aménagements, juste un petit chemin pour traverser vers l'école.

### **Discussions et vote**

Lors d'une première discussion, les commissaires évoquent le dépôt sur le bureau du Grand Conseil qu'ils votent à l'unanimité des personnes présentes (1 AdG, 3 S, 1 Ve, 1 R, 1 L). Cependant, cette pétition ayant attendu l'évolution du dossier, la commission dans sa composition actuelle vous propose de renvoyer cette pétition au Conseil administratif de la Ville de Genève. En effet, il s'agit de soutenir la demande des pétitionnaires pour la sécurité des enfants ainsi que les efforts déployés par le service foncier de la Ville pour résoudre cette problématique.